



Public Safety
Canada

Sécurité publique
Canada

ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



LE SONDAGE CANADIEN SUR LA VICTIMISATION EN MILIEU URBAIN

La prévention du crime: prise de conscience et pratique

Bulletin

3

NOV 30 1984

BIBLIOTHEQUE
MINISTÈRE DU SOLICITEUR GÉNÉRAL

LA PRÉVENTION COMMUNAUTAIRE DU CRIME

La semaine du 4 au 10 novembre 1984 a été désignée, pour la deuxième année consécutive au Canada, comme Semaine nationale de la prévention du crime. La Semaine nationale de la prévention du crime a été instituée en 1983 par le ministère du Solliciteur général du Canada, avec le concours de l'Alliance pour la prévention du crime, comité organisateur national composé de représentants d'organismes professionnels et bénévoles, de la police, du barreau, du monde des affaires et du gouvernement. Cette semaine a pour but de sensibiliser davantage le public, d'accroître les efforts communs dans le domaine de la prévention du crime et d'encourager la prévention communautaire du crime.

Le crime est un problème qui concerne, d'une façon ou d'une autre, tous les Canadiens. Nous assumons tous, dans une certaine mesure, les coûts sociaux et économiques du crime. En plus des conséquences tangibles, certaines victimes d'actes criminels doivent faire face à une crainte débilante. L'un des principaux défis que doivent relever les responsables de la prévention du crime consiste à vaincre cette crainte.

La prévention du crime a toujours constitué un aspect fondamental de toutes les activités du système de justice pénale. Ce qui est nouveau, c'est le fait qu'on se rend compte que la res-

ponsabilité de prévenir le crime doit être partagée, que l'action collective ou communautaire est souvent plus efficace que l'action individuelle, et que la police, qui a un rôle de premier plan à jouer dans la prévention du crime, ne peut pas le faire seule.

Une distinction importante doit être établie entre la prévention de la victimisation et la prévention du crime. Les Canadiens ont sans doute toujours pris certaines mesures, quoique modestes, en vue de prévenir leur propre victimisation, et pareille prudence devrait, bien sûr, être encouragée. Mais certaines mesures qu'ont prises les personnes les plus craintives peuvent en fait être nuisibles, à long terme, particulièrement lorsque ces dernières se retirent de la vie publique pour réduire le plus possible leur exposition au risque. Le retrait de la vie publique normale diminue graduellement d'importants systèmes d'appui social qui en eux-mêmes pourraient aider à réduire à la fois la crainte du crime et le risque de victimisation.

D'autre part, la prévention communautaire du crime profite à l'ensemble de la collectivité, étant donné que chaque particulier se joint aux efforts de la police en vue de protéger sa collectivité contre le crime. Nous avons maintenant des preuves convaincantes que lorsque pareille action communautaire est fon-

dée sur un examen attentif de la situation locale, il en résulte une régression de la criminalité dans le voisinage, plutôt qu'un simple déplacement de la victimisation d'un ménage à l'autre. Jouer activement un rôle et aider à «faire quelque chose à propos du crime», c'est promouvoir une attitude communautaire positive et aider à alléger la crainte excessive du crime.

Prévenir le crime dans la collectivité, c'est partager la responsabilité d'accroître la sécurité de nos collectivités et de nos maisons. Pour être efficaces, les programmes de prévention du crime doivent avoir l'appui général de la collectivité et s'adresser à un public informé, qui perçoit le crime et la prévention en se fondant sur la meilleure preuve disponible. Le Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain fournit des renseignements détaillés sur le risque de victimisation, sur la perception du public face au crime et au système de justice pénale, sur la crainte du crime, ainsi que sur la sensibilisation aux programmes de prévention du crime et la participation à pareils programmes. Les conclusions du Sondage peuvent aider les organisateurs de la prévention communautaire du crime à répondre efficacement aux préoccupations de la population, en ce qui concerne le crime, et à canaliser ces préoccupations dans des programmes communautaires qui font la différence.

La prévention du crime: prise de conscience et pratique

Nous savons que le crime inquiète les Canadiens, mais jusqu'à maintenant, nous disposons de très peu de rensei-

gnements systématiques au sujet de la source de cette inquiétude, ou au sujet de la façon dont celle-ci se traduit (ou non) par des activités destinées à prévenir le crime. Toutefois, à partir des données recueillies dans le Sondage canadien sur la victimisation en milieu

urbain, nous sommes maintenant en mesure de nous faire une idée plus claire de la façon dont les Canadiens considèrent la situation, en ce qui concerne le crime, de leurs sentiments de sécurité dans leurs propres quartiers, et de la façon dont leur mode de vie et

leur habitudes quotidiennes influent sur le risque de victimisation¹.

Dans une étude récente², Doob et Roberts ont constaté que la plupart des Canadiens surestiment à la fois le nombre de crimes commis au Canada et la gravité de ceux-ci, comparativement aux données officielles sur le nombre et le type de crimes connus de la police. Les auteurs laissent entendre qu'une explication de cette méconnaissance apparente de l'étendue «véritable» de la criminalité est que le public n'a pas régulièrement accès «aux renseignements systématiques qui lui permettraient de vérifier l'exactitude de son point de vue».

D'autre part, il pourrait être soutenu que ce qui est «faux», dans l'énoncé du problème, c'est l'information dite «systématique», soit le compte officiel du nombre de crimes signalés par la police dans ses déclarations uniformes de la criminalité. En d'autres termes, il se pourrait bien que les répondants reflètent leur propre expérience, et que le crime vient troubler la vie des Canadiens beaucoup plus souvent, et d'une façon beaucoup plus grave, qu'antérieurement.

À coup sûr, de nombreux crimes, certains de ceux-ci étant passablement graves, ne sont jamais portés à l'attention de la police. Cinquante-huit pour cent de tous les incidents signalés aux enquêteurs n'avaient pas été signalés à la police. Les sondages sur la victimisation effectués depuis quelques années sont destinés à fournir une autre mesure de la criminalité, mesure qui serait fondée sur le point de vue et l'expérience de la victime, plutôt que sur l'enregistrement, par la police, des incidents qui ont été portés à son attention.

Les bulletins antérieurs de cette série portent sur l'étendue et la répartition du crime, et sur les facteurs qui encouragent ou empêchent les victimes de signaler leurs expériences à la police³. Le présent bulletin met l'accent sur la perception du public face au crime, et

sur le rapport qui existe entre la façon de percevoir le crime, les taux estimatifs de victimisation et les précautions que prennent les particuliers en vue de réduire le risque de victimisation.

Les différentes façons de percevoir le crime dans sept villes

La plupart des répondants (81 %) ont déclaré croire que le crime avait augmenté dans leur ville, au cours des deux années ayant précédé la tenue du sondage; de plus, la proportion de répondants de chaque ville selon lesquels le crime avait augmenté correspond à peu près au taux d'accroissement, exprimé en pourcentage, enregistré pour chaque ville dans les déclarations uniformes de la criminalité (DUC), au cours de ces deux années. Étant donné qu'en grande majorité, les répondants croyaient que le crime avait augmenté dans leur ville, il importe de se rendre compte que seulement 33 % de ceux-ci estimaient que le crime avait augmenté dans leur propre quartier (Graphique 1).

En réponse à la question «Croyez-vous que le nombre de crimes commis

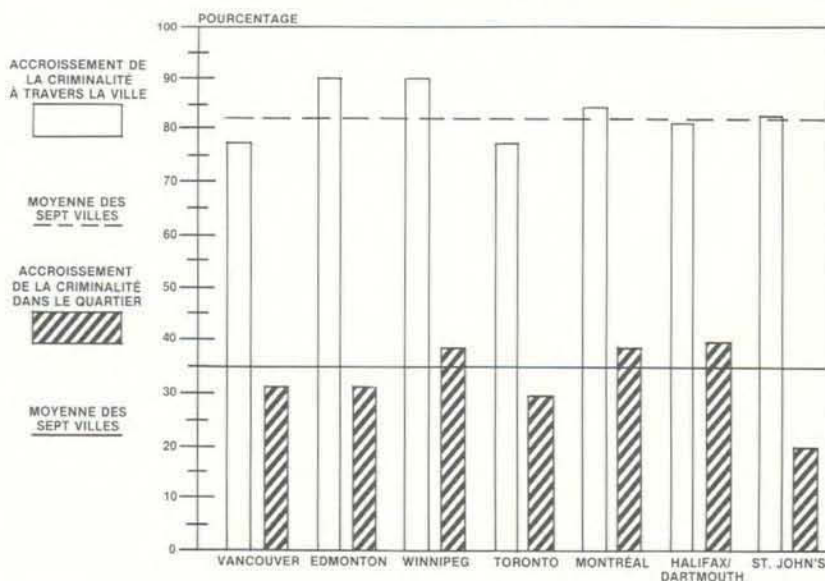
dans votre quartier est élevé, moyen ou peu élevé?», la plupart ont déclaré que le nombre de crimes commis dans leur quartier est peu élevé (50 %) ou moyen (30 %), et relativement peu de répondants (17 %) ont déclaré que le crime constitue un problème «grave» dans leur quartier, désignant la perte de biens, la sécurité personnelle et le vandalisme comme les préoccupations les plus graves. Lorsqu'ils comparaient leur quartier au reste de la ville, seulement 6 % des répondants ont décrit leur quartier comme ayant «plus de» crimes (Graphiques 1 et 2).

Il semble donc qu'en majorité, les habitants des villes considèrent le taux de criminalité du quartier comme faible et stable, et ce, même lorsqu'on pense que le taux de criminalité va s'accroissant dans la ville.

Il n'est pas surprenant que les répondants qui avaient récemment été victimes d'un acte violent ou dont le domicile avait fait l'objet d'une effraction, en particulier, (et dans une moindre mesure, d'autres infractions contre les biens domestiques), étaient plus portés que les non-victimes à penser que le taux de criminalité de leur quartier était élevé et qu'il allait augmentant, particulièrement dans leur quartier (Graphiques 3 et 4).

GRAPHIQUE 1

PENSEZ-VOUS QUE LE CRIME A AUGMENTÉ DANS VOTRE QUARTIER, AU COURS DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES? DANS VOTRE VILLE?



¹ Voir les annexes 1 et 2, pour plus de renseignements au sujet du sondage.

² Anthony N. Doob et Julian N. Roberts, «Crime: Some Views of the Canadian Public», Centre de criminologie de l'Université de Toronto, 1982.

³ Voir le bulletin n° 1, intitulé «Les victimes d'actes criminels», et le bulletin n° 2, intitulé «Crimes signalés et non signalés»; on peut les obtenir de la Division des communications, Direction des programmes, ministère du Solliciteur général, 340 ouest, avenue Laurier, Ottawa (Ontario) K1A 0P8.

GRAPHIQUE 2

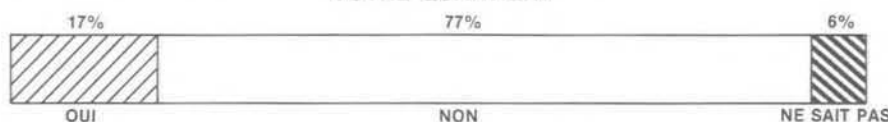
CROYEZ-VOUS QUE LE CRIME A AUGMENTÉ, DIMINUÉ OU EST DEMEURÉ STABLE DANS VOTRE QUARTIER, AU COURS DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES?



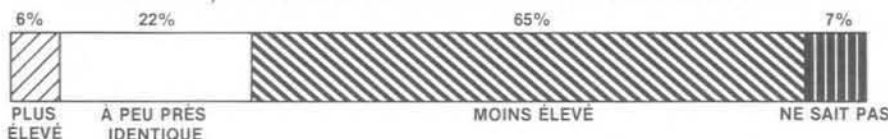
CROYEZ-VOUS QUE LE TAUX DE CRIMINALITÉ EST ÉLEVÉ, MOYEN OU PEU ÉLEVÉ, DANS VOTRE QUARTIER?



CROYEZ-VOUS QUE LE CRIME CONSTITUE UN PROBLÈME GRAVE, DANS VOTRE QUARTIER?

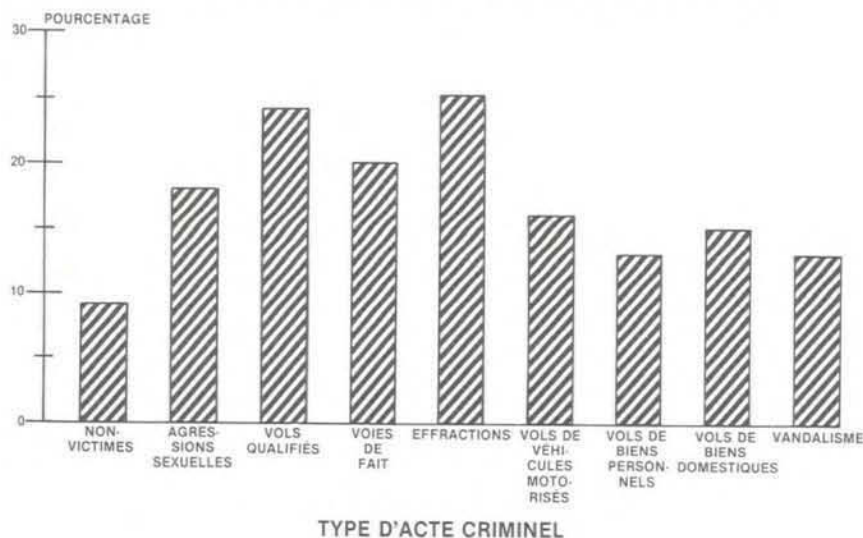


SELON VOUS, COMMENT VOTRE QUARTIER SE COMPARE-T-IL AU RESTE DE LA VILLE, EN CE QUI CONCERNE LE TAUX DE CRIMINALITÉ?



GRAPHIQUE 3

NOMBRE DE PERSONNES QUI ESTIMENT QUE LEUR QUARTIER A UN TAUX ÉLEVÉ DE CRIMINALITÉ, PAR TYPE D'ACTE CRIMINEL



Les personnes que les répercussions d'un crime frapperaient le plus, au point de vue physique, soit les femmes et les personnes âgées, ne sont pas plus portées que les hommes ou les jeunes gens interviewés à considérer que le taux de criminalité est élevé ou va augmentant. Toutefois, il existe certaines

différences, dans la façon de percevoir la fréquence de la criminalité, lesquelles sont fondées sur d'autres caractéristiques sociales des répondants. Comme nous le verrons plus loin, ces perceptions ne sont pas étroitement liées au risque réel de victimisation. Les personnes qui ont au moins commencé des

études supérieures sont plus portées (67 %) que celles qui ont simplement terminé des études secondaires (62 %) à déclarer qu'il y a «moins de» crimes dans leur quartier. Le revenu familial est également modérément lié à la façon de percevoir le crime dans le quartier. Les principales différences se manifestent entre les personnes ayant un revenu de 30 000 \$ ou plus, et celles dont le revenu est inférieur à 9 000 \$. Soixante-douze pour cent des répondants à revenus élevés ont déclaré qu'il y avait moins de crimes dans leur quartier qu'ailleurs dans la ville, alors que 54 % de ceux qui ont un faible revenu partagent cette opinion. Les groupes à revenus élevés sont également plus portés (56 %) que les groupes à faibles revenus (42 %) à considérer qu'il y a «peu de crimes» dans leur quartier.

L'environnement physique influe également sur la perception face au crime. En particulier, ceux qui habitent dans une tour (15 %) et ceux qui habitent dans un petit immeuble (19 %) pensent que leur quartier a un taux élevé de criminalité plus souvent que ceux qui habitent une maison unifamiliale (8 %). De plus, ceux qui habitent un appartement (53 et 57 %) sont moins susceptibles que ceux qui habitent une maison unifamiliale (71 %) de penser qu'il y a «moins» de crimes dans leur quartier qu'ailleurs dans la ville.

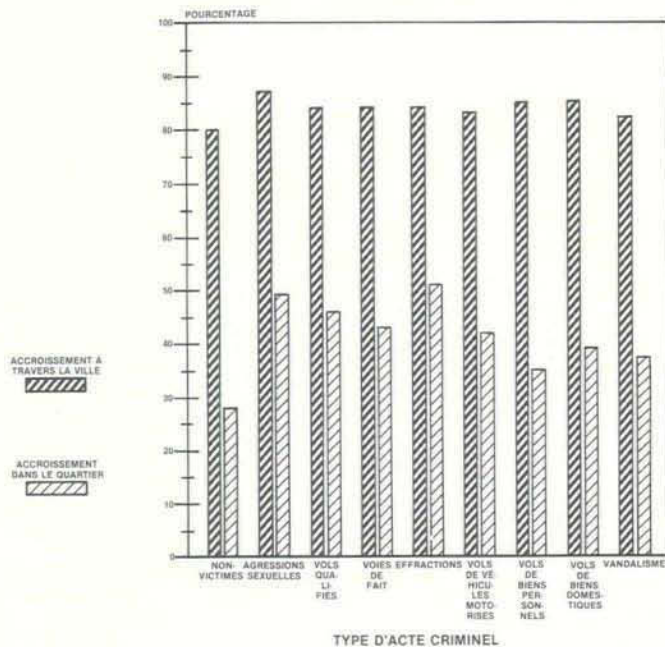
La crainte du crime

On a demandé aux répondants d'indiquer jusqu'à quel point ils se sentent très peu en sécurité, quelque peu en sécurité, relativement en sécurité, et tout à fait en sécurité dans deux situations précises: lorsqu'ils marchent seuls dans leur quartier pendant la journée, et lorsqu'ils marchent seuls dans leur quartier la nuit tombée. Cette question, qui figure dans les sondages sur la victimisation, aux États-Unis et ailleurs, est considérée comme un indicateur fiable de la crainte du crime.

Selon le sondage canadien, il y a peu de différence dans la façon dont les résidents perçoivent leur sécurité personnelle pendant la journée. De fait, 95 % des citoyens pensent être «relativement» ou «tout à fait» en sécurité, lorsqu'ils marchent seuls dans leur quartier pendant la journée. En ce qui concerne la sécurité pendant la nuit, leurs sentiments diffèrent davantage; à peu près 60 % pensent être en sécurité lorsqu'ils marchent seuls dans leur quartier la nuit tombée, comparativement à 95 % qui se sentent en sécurité

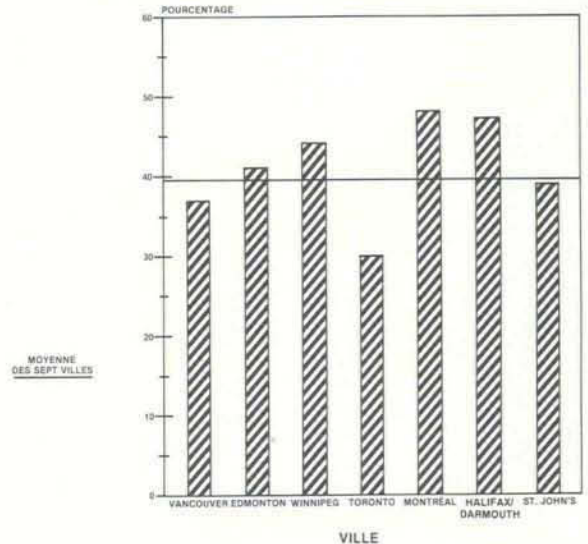
GRAPHIQUE 4

NOMBRE DE PERSONNES QUI ESTIMENT QUE LE TAUX DE CRIMINALITÉ DU QUARTIER ET DE LA VILLE A AUGMENTÉ, PAR TYPE D'ACTE CRIMINEL



GRAPHIQUE 5

NOMBRE DE PERSONNES QUI NE SE SENTENT PAS EN SÉCURITÉ⁽¹⁾ LORSQU'ELLES MARCHENT SEULES LA NUIT DANS LEUR QUARTIER, PAR VILLE



(1) Comprend les catégories "très peu en sécurité" et "plus ou moins en sécurité".

pendant la journée. Les endroits où les résidents sont davantage portés à se sentir craintifs, lorsqu'ils marchent seuls, la nuit tombée, sont Montréal (où le taux estimatif des crimes contre la personne est l'un des plus faibles), la région de Halifax-Dartmouth (qui vient en second lieu, en ce qui concerne le taux de crimes personnels) et Winnipeg (où le taux estimatif de crimes personnels se rapproche de la moyenne nationale (Graphique 5 et tableau 1).

Le fait de craindre pour sa sécurité personnelle a apparemment moins à voir avec le risque de victimisation, au point de vue statistique, que le fait de se sentir vulnérable. À coup sûr, les conséquences d'un crime peuvent être plus sévères pour les personnes qui, en raison de leur condition sociale ou physique, se sentent plus exposées aux attaques, moins en mesure de se défendre et moins en mesure de faire face aux répercussions d'un crime, et

cette réalité se reflète dans leur sentiment de crainte. Les familles à faibles revenus, les gens les moins instruits, et ceux qui habitent des immeubles à forte densité éprouvent un peu plus de crainte, mais en général, la crainte se manifeste parmi les personnes âgées et les femmes. Ainsi, la moitié (52 %) des personnes âgées de 65 ans ou plus se sentent peu ou très peu en sécurité, lorsqu'elles marchent seules la nuit tombée, comparativement à 37 % des

Tableau 1

Taux d'incidents groupés par ville

	Vancouver	Edmonton	Winnipeg	Toronto	Montréal	Halifax/ Dartmouth	St. John's	Total pour les sept villes
Taux estimatifs par 1 000 habitant								
Incidents à caractère personnel ⁽¹⁾	192 (1) ⁽⁴⁾	143 (3)	134 (4)	125 (7)	128 (5)	158 (2)	127 (6)	141
Incidents violents à caractère personnel ⁽²⁾	100 (1)	71 (3)	68 (4)	64 (5)	61 (6)	76 (2)	58 (7)	70
Taux estimatifs par 1 000 ménages								
Incidents se rapportant aux biens domestiques ⁽³⁾	458 (2)	393 (4)	463 (1)	277 (7)	382 (5)	377 (6)	405 (3)	369

(1) Les incidents à caractère personnel comprennent les agressions sexuelles, les vols qualifiés, les voies de fait et les vols de biens personnels.

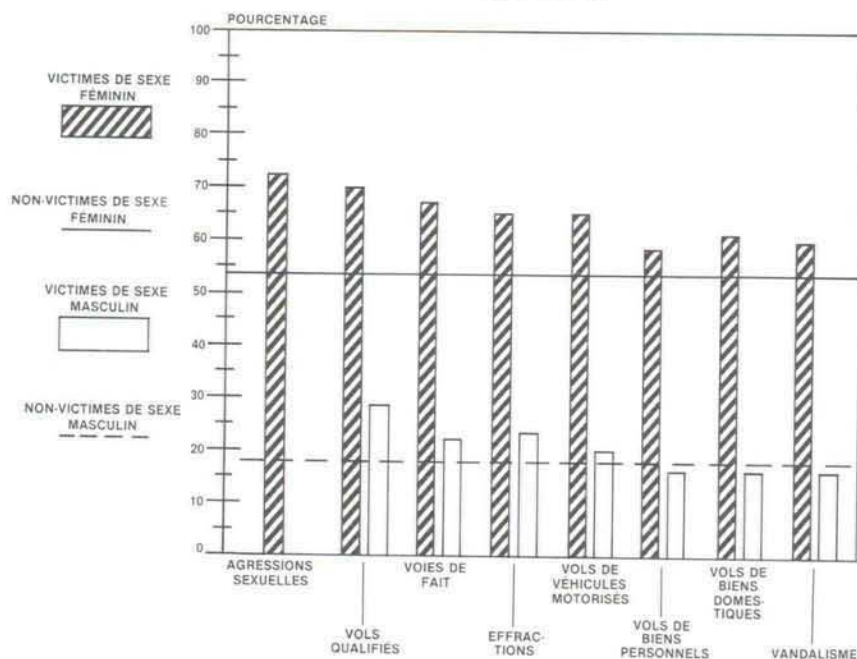
(2) Les incidents violents à caractère personnel comprennent les agressions sexuelles, les vols qualifiés et les voies de fait.

(3) Les incidents se rapportant aux biens domestiques comprennent les effractions, les vols de véhicules motorisés, les vols de biens domestiques et le vandalisme.

(4) Les chiffres entre parenthèses indiquent le rang qu'occupe chaque ville.

GRAPHIQUE 6

NOMBRE DE VICTIMES QUI NE SE SENTENT PAS EN SÉCURITÉ,⁽¹⁾
LORSQU'ELLES MARCHENT SEULES LA NUIT, SELON LE SEXE DU
RÉPONDANT



(1) Comprend les catégories "très peu en sécurité" et "plus ou moins en sécurité".

personnes de moins de 65 ans, et 54 % de toutes les femmes répondantes qui n'ont pas été victimes, au cours de l'année qui a précédé la tenue du sondage, signalent ne pas sentir en sécurité, lorsqu'elles marchent seules la nuit dans leur quartier. Ce chiffre s'élève à 65 %, pour les femmes qui ont été victimes au cours de l'année en question. Comme le démontre le Graphique 6, la crainte est particulièrement vive et générale parmi les femmes qui ont récemment été victimes d'une agression sexuelle, d'un vol qualifié ou de voies de fait.

Peu de répondants de sexe masculin qui n'ont pas été victimes (17 %) ou de victimes de sexe masculin (20 %) signalent ne pas se sentir en sécurité, lorsqu'ils marchent seuls la nuit dans leur quartier. Même les hommes qui ont été victimes d'un vol qualifié ou d'une effraction déclarent se sentir relativement en sécurité, et les hommes qui ont été victimes de voies de fait semblent ne pas être plus craintifs que les autres répondants, et ce, malgré le fait qu'ils aient été victimes d'un acte criminel.

Les femmes ou les personnes âgées qui ont été victimes d'un acte criminel voient peut-être cette expérience comme une confirmation de leur vulnérabilité, alors que les jeunes hommes subissent peut-être un moins grand nombre de répercussions physiques graves et se rétablissent rapidement. Il se peut également que les jeunes hommes soient simplement moins enclins à reconnaître avoir peur, que ce soit aux intervieweurs ou à leurs compagnons.

Combien de temps les répercussions émotives de la victimisation durent-elles? On a demandé aux répondants s'ils avaient déjà été victimes d'un crime grave, avant la tenue du sondage. Fait intéressant, ceux qui se rappelaient une attaque ou une menace dont ils avaient été personnellement victimes plus d'une année avant la tenue du sondage, et qui en ont fait mention, étaient encore portés à déclarer ne pas se sentir en sécurité dans leur quartier plus que tout autre groupe de répondants, y compris ceux qui avaient été victimes, au cours de l'année de la tenue du sondage. De toute évidence, nombreux étaient ceux

que l'expérience avait profondément marqués, les conséquences se faisant encore sentir plusieurs années par la suite.

Le risque de victimisation

En 1981, dans les sept villes qui ont fait l'objet du sondage, plus de 700 000 infractions ont été commises contre les personnes de plus de 16 ans (agressions sexuelles, vols qualifiés, voies de fait et vols de biens personnels), et près de 900 000 infractions contre les biens domestiques ont été commises (effractions, vols de véhicules motorisés, vols de biens domestiques et vandalisme) (Tableau 2). Plus l'incident était grave, moins il était probable qu'il se produise. Les crimes les plus courants étaient le vol de biens personnels (sans contact entre la victime et l'infracteur) et l'agression non sexuelle. De même, le vol de biens domestiques était l'infraction contre les biens la plus commune, suivie de l'effraction et du vandalisme, avec relativement peu de vols de véhicules motorisés.

Paradoxalement, les personnes qui pensent habiter un quartier où le taux de criminalité est élevé ne sont pas nécessairement celles qui risquent le plus d'être victimes d'une infraction contre la personne ou contre les biens. Ainsi, il serait possible de supposer (comme l'ont fait les répondants) qu'un plus grand nombre de crimes sont commis dans les quartiers à faibles revenus que dans les quartiers aisés. En fait, même si les individus à faibles revenus risquent autant et même plus que les autres d'être victimes d'un crime à caractère personnel violent, ils risquent *moins* d'être victimes de quelque infraction contre les biens domestiques ou d'un vol de biens personnels. De plus, les répondants qui avaient poursuivi leurs études au-delà du niveau secondaire (qui étaient plus portés à déclarer qu'il y avait «moins» de crimes commis dans leur quartier) avaient été victimes d'un plus grand nombre d'infractions contre la personne ou contre les biens domestiques que ceux qui avaient un niveau d'instruction moins élevé, et les habitations unifamiliales (et non les appartements) étaient les plus touchées par les quatre infractions contre les biens sur lesquelles portait le sondage.

Il importe de noter que ces taux estimatifs de victimisation incluent tant les incidents qui ont été portés à l'attention de la police que ceux qui n'ont jamais été signalés à la police, de

Tableau 2

Taux des incidents

INFRACTIONS À
CARACTÈRE PERSONNEL

Population d'au moins 16 ans dans les sept villes = 4 975 900

Hommes = 2 357 000

Femmes = 2 618 900

Type d'incident	Nombre estimatif	Taux par 1 000 habitants d'au moins 16 ans		
		Total	Hommes	Femmes
Tous les incidents à caractère personnel	702 000	141	154	129
Tous les incidents avec violence	352 200	70	90	53
Agression sexuelle	17 300	3,5	0,8	5,8
Vol qualifié	49 200	10	13	7
Voies de fait	285 700	57	79	39
Vol de biens personnels	349 800	70	66	74

INFRACTIONS CONTRE LES
BIENS DOMESTIQUES

Nombre de ménages dans les sept villes = 2 424 900

Type d'incident	Nombre estimatif	Taux par 1 000 ménages	
Tous les incidents contre les biens domestiques	898 100		369
Introduction par effraction	227 300		94
Vol d'un véhicule motorisé	40 600		17
Vol de biens domestiques	417 200		172
Vandalisme	213 000		88

Nota: Depuis la publication du Bulletin n° 1, nous avons dû modifier certains chiffres à la suite d'une révision des données. Les taux d'incidents, quant à eux, demeurent les mêmes.

sorte qu'il est impossible d'expliquer les «erreurs» de perception en présumant que les crimes non signalés ont été exclus des calculs relatifs au risque. Ces conclusions montrent qu'il ne suffit pas de se fonder sur des idées dictées par le «bons sens», ou même de s'appuyer exclusivement sur la façon dont les résidents perçoivent le nombre et le type de crimes commis dans leur quartier. Une évaluation locale minutieuse, qui peut assurer que les stratégies de prévention se prêtent aux besoins particuliers de chaque quartier, s'avère nécessaire.

La victimisation personnelle

Bien que nous ayons constaté que les hommes et les jeunes gens sont parmi ceux qui craignent le moins le crime, ceux-ci risquent de fait beaucoup plus d'être victimes de crimes

violents que les femmes et les personnes âgées. Comme le démontre le Tableau 2, les femmes risquent beaucoup plus d'être victimes d'une agression sexuelle que les hommes, mais en ce qui concerne le vol qualifié et les voies de fait, le risque est deux fois plus élevé pour les hommes. De même, la crainte plus vive qu'expriment les personnes âgées ne peut pas s'expliquer par un risque plus élevé de victimisation. De fait, les répondants de moins de vingt ans avaient le taux le plus élevé d'infractions contre la personne, et ce, dans toutes les catégories. Au fur et à mesure que l'âge augmente, le taux de victimisation diminue rapidement.

Le Sondage montre également que les personnes non mariées (célibataires, séparées ou divorcées) risquent davantage d'être victimes de crimes contre la personne que celles qui sont mariées, vivent en concubinage ou qui sont veuves. En ce qui concerne les

crimes contre la personne, le taux le plus élevé se trouve parmi les étudiants et parmi ceux qui cherchent de l'emploi, dépassant de beaucoup le taux des personnes à la retraite ou de celles qui avaient un travail pendant la majeure partie de l'année en question.

Ces constatations apparemment disparates sont liées à ce que d'autres personnes, aux États-Unis et en Grande-Bretagne, appellent les facteurs «mode de vie». L'un des indicateurs les plus puissants de risque de victimisation qu'a révélé le Sondage est le nombre moyen d'activités en soirée hors de la maison chaque mois. À l'augmentation du nombre d'activités en soirée correspond un accroissement du risque de victimisation personnelle, et ce, quel que soit le sexe et quel que soit le groupe d'âge. Lorsque le nombre d'activités en soirée demeure constant, il y a beaucoup moins de différence, en ce qui concerne le risque relatif auquel sont exposés les hommes et les femmes, jeunes et moins jeunes. De toute évidence, le mariage, les responsabilités familiales et le travail à plein temps imposent tous une contrainte sur le nombre d'heures de loisir dont une personne dispose, et sur le temps que cette dernière est susceptible de passer dans des quartiers de la ville où le risque est élevé. De même, ceux qui se sentent les plus vulnérables risquent peu de s'exposer à un risque dans pareils quartiers. Étant donné qu'ils sont prudents, ils risquent beaucoup moins que les jeunes hommes d'être victimes d'un acte criminel.

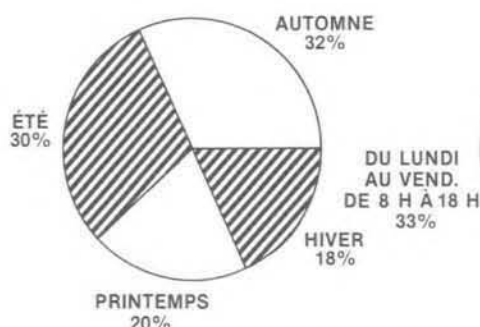
La variation saisonnière du risque est également compatible avec le facteur mode de vie. Près du tiers des victimisations personnelles se produisent au cours des mois d'été (30 %), et un autre tiers à l'automne (32 %) (Graphique 7). Les activités extérieures de tous genres augmentent avec les mois les plus chauds, d'où les occasions plus nombreuses d'avoir une vie sociale de nature à mener au vol de biens personnels ou aux voies de fait, et même au vol qualifié et à l'agression sexuelle.

La répartition dans le temps des crimes à caractère personnel illustre l'importance des occasions d'interaction et le moment de la victimisation encore davantage. Les crimes à caractère personnel sont habituellement commis pendant la soirée et la nuit, entre 18 h et 8 h (Graphique 7), à l'exception des vols de biens personnels, qui se produisent surtout pendant la journée (56 %).

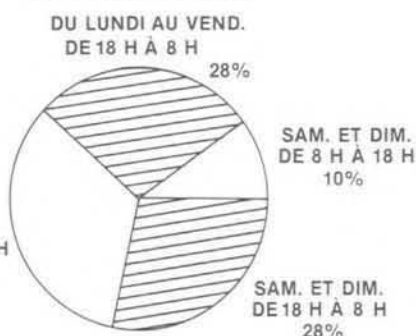
GRAPHIQUE 7

INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE

RÉPARTITION SELON LA SAISON



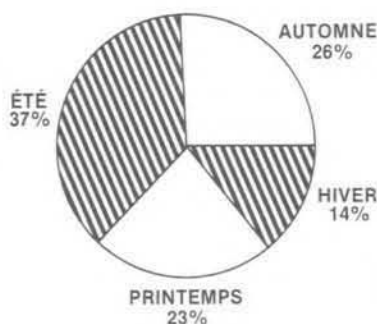
HEURE DE L'INCIDENT



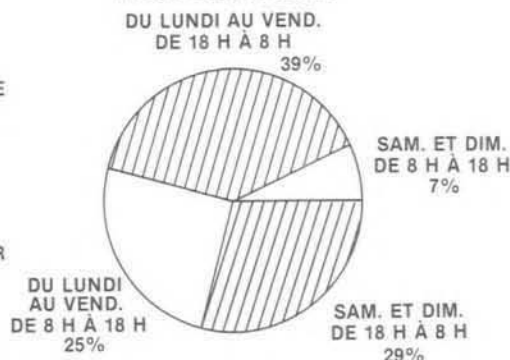
GRAPHIQUE 8

INFRACTIONS CONTRE LES BIENS DOMESTIQUES

RÉPARTITION SELON LA SAISON



HEURE DE L'INCIDENT



Les vols de biens personnels sont davantage susceptibles de se produire dans les endroits publics où un grand nombre de gens transportent des objets faciles à voler, comme des sacs à main et des porte-monnaie, mais les actes criminels violents sont davantage susceptibles d'avoir lieu dans trois situations distinctes (Graphique 9). Premièrement, de toute évidence, les actes criminels violents ont lieu à l'extérieur, dans des stationnements, des champs ou des rues désertes, la nuit. Les bars et les pubs, où, selon de nombreuses victimes, les infracteurs sont sous l'influence de l'alcool ou de la drogue, sont également des endroits donnant lieu aux vols de fait, mais un nombre important d'actes criminels violents, particulièrement les agressions sexuelles (30 %), ont également lieu chez la victime ou près du lieu où elle habite, et près du quart des vols qualifiés ont été commis dans des rues ou sur des trottoirs, à proximité du quartier

ou du lieu de travail de la victime (23 %).

Nos conclusions sont compatibles avec certaines des idées que dicte le bon sens, au sujet des endroits et des activités présentant un risque élevé, mais elles montrent également que des victimisations très graves peuvent venir troubler notre quartier, et de fait viennent le troubler. Il est clair qu'il est impossible d'éviter la victimisation personnelle violente en limitant simplement ses activités à son foyer et au voisinage immédiat. Étant donné cette preuve, et la preuve relative à la valeur des mesures de prévention communautaire du crime, il semble souhaitable de s'assurer la participation communautaire, à titre d'élément fondamental de tout effort en vue de prévenir le crime. Les programmes de «surveillance» de quartier encouragent les résidents à surveiller les activités ou les individus suspects, dans le quartier, et à signaler à la police tout ce qui sort de l'ordi-

naire. Les voisins qui se connaissent peuvent reconnaître un comportement suspect bien avant qu'un agent de police soit en mesure de le faire et, en s'informant mutuellement, empêcher un crime d'être commis.

La victimisation et les biens domestiques

Les comptes rendus de crimes violents contre la personne retiennent l'attention du public, mais il se peut bien que les crimes contre les biens domestiques préoccupent encore davantage la plupart des gens. Les crimes contre les biens domestiques sont plus communs, et entraînent souvent des conséquences graves pour les victimes, et ce, sans compter la douleur que cause la simple perte matérielle. En ce qui concerne ces incidents, l'infracteur est habituellement un inconnu, ou du moins est considéré comme tel, ce qui rend peut-être l'incident encore plus menaçant et moins prévisible. De plus, les crimes commis chez la victime ou près de chez elle sont peut-être considérés comme une violation de la sécurité personnelle et de la vie privée de cette dernière, qui se sent alors impuissante et incapable de protéger son foyer contre d'autres actes criminels. La crainte qui en résulte est souvent disproportionnée au risque de perte ou de blessure.

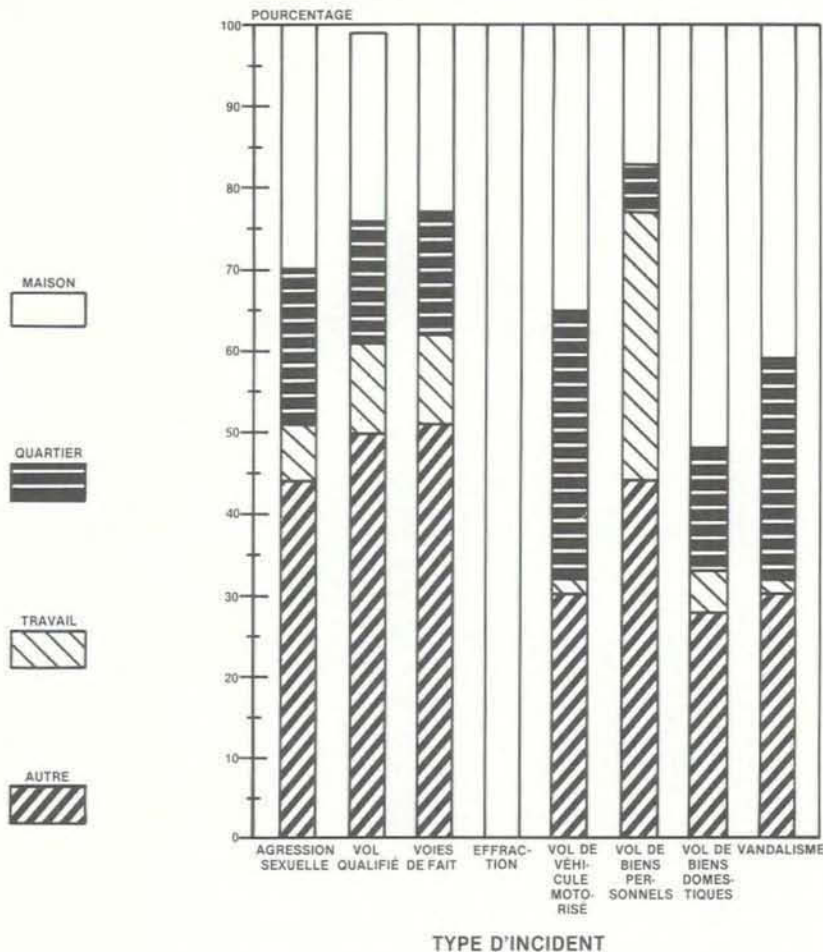
À en juger par le moment où sont commis la plupart des crimes contre les biens domestiques, l'occasion semble d'une importance capitale. Les effractions, les vols de véhicules motorisés, les vols de biens domestiques et le vandalisme sont tous plus susceptibles d'être commis au cours de l'été, alors que les ménages sont laissés sans surveillance pendant de plus longues périodes (Graphique 8). Les vols de biens domestiques, en particulier, augmentent au cours des mois d'été, lorsque les effets domestiques sont plus visibles et plus faciles à voler.

Les crimes contre les biens domestiques se répartissent à peu près également pendant toute la semaine, mais le vandalisme risque plus de se produire un samedi ou un dimanche. Le vandalisme est le crime des jeunes; il est donc davantage susceptible de se manifester lorsque ces derniers ne sont pas en classe.

Comme dans le cas des crimes à caractère personnel, les crimes contre les biens domestiques sont en majorité commis entre 18 h et 8 h (68 %), pro-

GRAPHIQUE 9

LIEU OÙ L'INFRACTION CONTRE LA PERSONNE OU CONTRE LES BIENS DOMESTIQUES A ÉTÉ COMMISE



bablement parce qu'il fait noir, mais malgré tout, un tiers de ces derniers, et entre autres près de la moitié de toutes les infractions (45 %), se produisent alors qu'il fait jour. Etant donné que de plus en plus de femmes se trouvent sur le marché du travail et qu'il y a de plus en plus de familles monoparentales, le nombre de ménages laissés inoccupés pendant la journée va augmentant. Le Sondage, et d'autres études, montrent clairement que le risque d'effraction est étroitement lié au nombre d'heures pendant lesquelles une résidence est laissée inoccupée. Les ménages qui sont habituellement inoccupés pendant la journée ont un taux de victimisation de 113 pour 1 000 ménages, soit un taux beaucoup plus élevé que celui qui existe dans les cas où une personne reste habituellement à la maison pendant la journée (79 pour 1 000) ou même pendant une partie de la journée (96 pour 1000).

Les vols de véhicules motorisés risquent particulièrement d'avoir lieu pendant la soirée et la nuit (80 %); de plus, notons que 68 % de ces vols ont également lieu près de la maison. Cela reflète peut-être le fait qu'en majorité, les résidents croient que leur quartier est protégé par une «barrière», et ce même lorsqu'ils pensent qu'ailleurs le taux de criminalité va augmentant. Nombreux sont ceux qui relâchent peut-être les mesures de sécurité qu'ils prennent normalement, lorsqu'ils stationnent dans leur quartier. Ici encore, étant donné le nombre de crimes contre la personne ou contre les biens domestiques qui viennent troubler les quartiers et les ménages, et puisque le fait qu'une maison laissée sans surveillance constitue une invitation, les stratégies communautaires générales selon lesquelles les gens surveillent la maison de leur voisin sont particulièrement sensées.

La protection et la prévention

Au Canada, la plupart des citoyens prenaient bien la précaution fondamentale de fermer leurs portes à clef, particulièrement la nuit et surtout lorsque personne n'était à la maison; de plus, des avertisseurs antivol avaient été installés dans à peu près 8 % de tous les ménages qui ont fait l'objet du Sondage. Néanmoins, dans à peu près 36 % des 227 300 cas d'introduction par effraction, il n'y avait aucune trace d'entrée forcée. En d'autres termes, on était entré par des fenêtres et des portes non fermées à clef, ou par des fenêtres et des portes si faciles à ouvrir qu'aucune trace d'introduction par la force ne subsistait.

Les précautions personnelles habituelles sont importantes, mais il semble que cela ne suffit pas. Ainsi, l'inspection d'une maison par la police peut entraîner la découverte de certains problèmes de sécurité qu'il est possible de corriger; d'autre part, en ce qui concerne les résidences qui doivent fréquemment être laissées inoccupées, les propriétaires peuvent leur donner l'apparence d'une maison occupée, ou voir à ce qu'une autre personne surveille la maison. De nombreux programmes de «surveillance» de quartier montrent que le fait qu'un logement soit occupé, ou du moins semble être occupé, est peut-être la méthode de dissuasion la plus efficace, en ce qui concerne les effractions et les cambriolages de maisons.

Nous pourrions naturellement supposer que la peur pousse les gens à prendre des mesures additionnelles, en vue de protéger leur maison contre le crime, ou encore à participer au programme connu sous le nom d'Opération Identification. Il est vrai que les personnes qui ne se sentent pas en sécurité lorsqu'elles marchent seules la nuit dans leur quartier sont plus portées à fermer leur portes à clé le jour ou la nuit, mais elles sont moins portées à participer aux programmes Opération Identification. En d'autres termes, elles sont moins portées que les autres à tirer parti des types mêmes de programmes qui sont les plus susceptibles de les rassurer et de les protéger.

Seuls quelques ménages des sept villes (15 %) participaient au programme Opération Identification, le nombre de ceux-ci s'échelonnant entre 4 % à Toronto et 26 % à Vancouver (Tableau 3). Les gens étaient beaucoup

plus sensibilisés aux programmes de prévention communautaire du crime qu'ils n'y participaient: 42 % des répondants avaient au moins entendu parler de la surveillance de quartier, 51 % avaient entendu parler d'Opération Identification, et 73 % étaient au courant du programme de Parents-Secours (voir le Tableau 3). De grandes variations, qui ne peuvent pas s'expliquer complètement par les initiatives des services locaux de police, existent entre les sept villes. Ainsi, les efforts de certains services locaux de police en vue de promouvoir ces programmes et

d'autres programmes, au cours des deux années qui avaient précédé la tenue du Sondage, se reflétaient dans le degré élevé de sensibilisation des résidents. D'autres résidents étaient moins bien informés, et ce, même si la police locale avait également tenté de promouvoir les programmes en question. Certains résidents étaient bien informés, malgré l'inexistence de programmes parrainés localement par la police.

Ces constatations sont compatibles avec d'autres études récentes, effec-

tuées pour le compte du Ministère, et montrant que les campagnes de presse ne convaincront pas à elles seules les citoyens de participer aux programmes de prévention du crime. La police a besoin de l'appui de bénévoles capables de mobiliser les ressources, dans leur propre collectivité. Pour être efficace, un programme de prévention du crime doit s'appuyer sur l'esprit d'organisation et sur le sens des obligations, qualités dont font habituellement preuve les organismes communautaires existants.

Tableau 3

Sensibilisation aux programmes de prévention du crime

	Vancouver	Edmonton	Winnipeg	Toronto	Montréal	Halifax/ Dartmouth	St. John's	Total pour les sept villes
Pourcentage de répondants sensibilisés								
Surveillance de quartier	84	64	40	27	23	72	49	42
Parents-Secours	74	92	90	72	62	89	72	73
Opération Identification	82	59	61	31	48	69	67	51
Pourcentage de ménages participants								
Opération Identification	26	14	10	4	14	19	9	15

Conclusions

Le crime fait inévitablement partie de notre vie quotidienne et de notre conscience. Les médias nous mettent chaque jour en présence de comptes rendus de crimes qui ont occasionné des blessures, de la douleur et des pertes à des victimes de nos villes, et parfois de nos quartiers. Le crime ne peut pas échapper à notre attention, et nous n'en sommes pas à l'abri. Il est donc peu étonnant que le crime soit un problème préoccupant de nombreux Canadiens, et que certains d'entre eux réagissent avec crainte, avec un sentiment d'impuissance ou avec colère.

Récemment encore, nous pouvions raisonnablement supposer que des réactions émotives si vives pousseraient automatiquement les gens à améliorer leur propre sécurité à la maison et à prendre des mesures en vue de prévenir le crime dans leur quartier et dans leur ville. Malheureusement, des preuves de plus en plus abondantes, et entre autres le Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain, montrent que la peur et l'inquiétude peuvent avoir l'effet contraire, et mener à un sentiment de désespoir, de fatalisme et d'isolement social.

Le Sondage nous permet de tirer directement trois leçons importantes: soit que la plupart des actes criminels sont des crimes contre les biens, et non des crimes contre les personnes, que les crimes violents graves sont relativement rares, et finalement qu'il serait possible d'empêcher de nombreux crimes en prenant de simples précautions telles que l'installation de meilleures serrures, le rangement minutieux des petits objets, le fait de donner à sa maison l'apparence d'être «occupée» pendant ses absences, et ainsi de suite.

La prise de conscience de la nature et de l'étendue véritables du crime dans nos collectivités devrait nous aider à voir notre peur et notre inquiétude sous un meilleur jour et nous encourager à prendre des mesures de protection personnelle appropriées. En même temps, il importe de se rendre compte que les programmes communautaires peuvent réellement contribuer à prévenir le crime dans l'ensemble de la collectivité. La prévention communautaire du crime peut revêtir de nombreuses formes, telles que les programmes de surveillance, les programmes Parents-Secours, les programmes à l'intention des femmes, les programmes à l'intention des personnes âgées, et même la

modification de l'environnement. L'expérience nous enseigne que ces programmes sont efficaces lorsqu'ils sont fondés sur une évaluation minutieuse des modèles locaux de criminalité et lorsqu'ils bénéficient de l'appui général de la collectivité.

Les programmes communautaires de prévention du crime peuvent contribuer fortement à réduire le crime, à atténuer les effets débilissants de la peur et de l'isolement social et à améliorer la qualité de la vie, pour tous les Canadiens. Le défi que doivent relever les organisateurs de programmes est celui de convaincre la collectivité, au moyen d'analyses minutieuses de la criminalité, que des mesures efficaces peuvent être prises, et de donner aux membres de la collectivité l'occasion de remplacer leur sentiment de crainte par un sentiment de maîtrise et de sécurité.

Pour plus de renseignements au sujet des programmes de prévention communautaire du crime, veuillez communiquer avec le service de police de votre localité, ou écrire à la Division des communications, Direction des programmes, Solliciteur général Canada, 340 ouest, avenue Laurier, Ottawa (Ontario) K1A 0P8.

Annexe 1

À propos du sondage sur la victimisation

Au début de 1982, le ministère du Solliciteur général, avec l'aide de Statistique Canada, a effectué un sondage sur la victimisation dans sept grands centres urbains: la région métropolitaine de Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal, Halifax-Dartmouth et St. John's. On a demandé à des résidents de ces villes, âgés de 16 ans et plus qui formaient un échantillon aléatoire, comment ils percevaient la criminalité et le système de justice pénale, s'ils avaient été touchés personnellement par certains crimes et quelles répercussions les actes criminels ont eues sur eux.

En raison de la faible fréquence, au cours d'une année donnée, de certains types d'actes criminels, on a besoin de très grands échantillons afin de pouvoir «saisir» un nombre suffisant de cas qui soient statistiquement représentatifs de tous les cas réels dans la collectivité à l'étude. La taille des échantillons allait de 6 910 personnes dans une ville à 9 563 dans une autre, et plus de 61 000 entrevues par téléphone ont été menées par les représentants de Statistique Canada. On a eu recours à des entrevues téléphoniques parce que les coûts d'un sondage aussi étendu auraient été prohibitifs si l'on avait appliqué les méthodes d'entrevue directe. Des prétests effectués avec soin à Edmonton, Hamilton et dans la région métropolitaine de Vancouver ont montré qu'il était possible d'obtenir des données fiables au moyen des entrevues téléphoniques.

Afin de maximiser la fiabilité des souvenirs évoqués, on a demandé aux répondants de ne faire état que des incidents qui s'étaient produits entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1981. D'après les résultats de ces entrevues, des estimations statistiques ont été établies pour l'ensemble des résidents âgés d'au moins 16 ans dans les sept villes. Ce sont ces estimations statistiques qui sont citées tout au long du présent rapport.

Les sondages sur la victimisation fournissent des renseignements concernant, non pas toutes les catégories de crimes, mais la plupart de celles qui préoccupent le plus le grand public. Certains crimes, comme le meurtre ou l'enlèvement, ne peuvent être exposés au moyen de techniques de sondage et se trouvent donc exclus. On a aussi exclu de ce sondage les crimes «sans victime» et les infractions contre les établissements commerciaux.

Les huit catégories de crimes visées par le présent sondage sont: l'agression sexuelle, le vol qualifié, les voies de fait, l'introduction par effraction, le vol de véhicules motorisés, le vol de biens domestiques, le vol de biens personnels et le vandalisme.

Les incidents comportant perpétration de plusieurs actes criminels différents ne figurent au tableau qu'une seule fois, suivant le crime le plus grave. Par exemple, s'il y a eu simultanément agression sexuelle, vol d'argent et vandalisme, l'incident sera classé dans les tableaux comme une agression sexuelle. Un incident ne serait classé comme un acte de vandalisme (infraction figurant au bas de l'échelle de gravité) que si aucun autre crime plus grave n'a été commis en même temps. On trouvera à l'Annexe 2 des définitions complètes des huit catégories d'infractions.

Définitions et limitations

Les huit catégories de crimes visées par le présent sondage sont: l'agression sexuelle, le vol qualifié, les voies de fait, l'introduction par effraction, le vol de véhicules motorisés, le vol de biens domestiques, le vol de biens personnels et le vandalisme. Ces infractions sont classées par ordre de gravité.

1. L'agression sexuelle comprend le viol, la tentative de viol, l'attentat à la pudeur et la tentative d'attentat à la pudeur, et est considérée comme l'infraction la plus grave.
2. Le vol qualifié survient lorsque l'infracteur prend quelque chose, muni d'une arme, ou lorsqu'il y a, en même temps, menace ou agression. On tient pour acquis que la présence d'une arme implique une menace. Cette catégorie d'infraction comprend également les tentatives de vol qualifié.
3. Les voies de fait impliquent la présence d'une arme ou encore une agression ou une menace. Ces incidents peuvent aller des menaces verbales formulées face à face aux agressions causant des blessures graves.

4. Une introduction par effraction se produit lorsque quelqu'un entre dans un logement sans en avoir le droit. «Sans en avoir le droit» établit une distinction, par exemple, entre quelqu'un qui travaille dans un logement avec la permission du propriétaire et y vole quelque chose, et quelqu'un qui pénètre illégalement dans le logement afin d'y prendre des biens. Dans ce dernier cas, il s'agirait d'introduction par effraction, tout comme une tentative d'introduction dans un logement s'il y a des signes de recours à la force ou si l'on sait comment la personne a tenté d'y pénétrer.
5. Le vol de véhicules motorisés comprend le vol ou la tentative de vol d'une voiture, d'un camion, d'une fourgonnette, d'une motocyclette ou d'un autre véhicule motorisé.
6. Le vol ou la tentative de vol de biens domestiques.
7. Le vol ou la tentative de vol d'argent ou d'autres biens personnels (qui ne sont pas des biens domestiques).
8. Il y a vandalisme lorsque des biens sont endommagés sans être volés.

Les incidents où il y a perpétration de plusieurs actes criminels différents ne figurent aux tableaux qu'une seule fois, suivant l'infraction la plus grave. Ainsi, s'il y a eu simultanément agression sexuelle, vol d'argent et vandalisme, l'incident sera classé dans ces tableaux comme une agression sexuelle. Un incident serait classé comme un acte de vandalisme (soit l'infraction la moins grave selon l'ordre de priorité) seulement si aucun crime estimé plus grave n'a été commis en même temps.

Le Bulletin **Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain** est publié par le Groupe de la recherche et de la statistique et la Division des communications, Direction des programmes, ministère du Solliciteur général, avec l'autorisation de l'hon. Elmer MacKay, C.P., c.r., député, Solliciteur général du Canada. On peut l'obtenir gratuitement de la Division des communications, Direction des programmes, Solliciteur général Canada, 340 ouest, avenue Laurier, Ottawa (Ontario) K1A 0P8.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1984

N° de cat. JS 42-18/3-1984

ISBN 0-662-52809-3